ID: 014-241400415-20231003-D095_300923-DE





CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente septembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 22 septembre 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier -Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice: 41 Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 35

PRÉSENTS:

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Patrice BRIERE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Christèle CERISIER-PHILIPPE, GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Chhun-Na LENGLART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Patricia NOGUET, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS:

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:

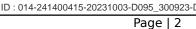
Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à David MULLER, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER, Véronique BOURNE, pouvoir à Jean-Guillaume d'ORNANO, Guillaume CAPARD, pouvoir à Philippe AUGIER, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, Patrice ROBERT, pouvoir à Fabienne LOUIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D095 300923

COMPTES DE GESTION 2022 ET 2023 - BUDGET SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE **CLAUDE BOLLING**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n°D016-040223 approuvant l'arrêt de l'école de musique, la dissolution du syndicat mixte pour la gestion de l'école intercommunale de musique Claude BOLLING, la convention de transfert et l'arrêt du projet de création d'une Société Publique Locale.



....

Considérant que la dissolution du syndicat mixte pour la gestion de l'école intercommunale de musique Claude BOLLING n'a pas été prononcée, le comité syndical disposait des compétences pour procéder au vote des comptes de gestion pour les exercices 2022 et 2023.

Cependant, le comité syndical n'ayant pas rendu compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées au cours des exercices 2022 et 2023, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie agit en lieu et place dudit comité syndical comme stipulé dans l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 1er mars 2023.

Monsieur le Président précise que préalablement au vote des comptes administratifs, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre les comptes de gestion, documents budgétaires retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours des exercices concernés.

Il est présenté au Conseil communautaire les résultats des comptes de gestion des exercices 2022 et 2023 établis par la trésorière. Le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme aux comptes administratifs du syndicat mixte pour la gestion de l'école intercommunale de musique Claude BOLLING.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Ne prend pas part au vote: 1

Madame Sylvie DE GAETANO

APPROUVE les comptes de gestion pour les exercices 2022 et 2023 dressés par la trésorière, certifiés conformes par l'ordonnateur, qui n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes :

Recettes 2022	442 676,92 €
Recettes 2023	0 €
Dépenses 2022	410 562,84 €
Dépenses 2023	25 232,86 €
Excédent cumulé	6 881,22 €

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier 14800 Deauville 02 31 88 54 49 info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org







Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 09/10/2023

ID: 014-241400415-20231003-D095_300923-DE

Page | 3

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Ihsane ROUX Secrétaire de séance **Philippe AUGIER** Président

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier 14800 Deauville 02 31 88 54 49 info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org







